



Advicenne annonce la commercialisation de Sibnaya[®] en Grande-Bretagne

Paris, France, le 30 juin 2022, à 7h00 (CET) – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce la commercialisation de Sibnaya[®], combinaison fixe de citrate de potassium et de bicarbonate de potassium, en Grande-Bretagne pour les patients souffrant d'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd).

Sibnaya[®] a obtenu son autorisation de mise sur le marché en Grande-Bretagne en juillet 2021. Sibnaya[®] est inscrit sur la liste des médicaments du *Department of Health* et immédiatement disponible pour les prescripteurs et les patients dans son indication.

Advicenne a obtenu de la part du *National Health Service* (NHS) le prix de vente de Sibnaya[®] en Grande-Bretagne et travaille activement afin d'apporter au *National Institute for Health and Care Excellence* (NICE) les éléments complémentaires permettant une décision favorable sur les conditions de prise en charge de Sibnaya[®]. La prochaine session avec le NICE est programmée le 4 août 2022.

Didier Laurens, Directeur Général d'Advicenne, a commenté: « *Nous sommes ravis de pouvoir annoncer la commercialisation de Sibnaya[®] et sa mise à la disposition des prescripteurs et des patients en Grande-Bretagne. C'est l'étape ultime d'un long travail depuis son développement, ses autorisation de mise sur le marché et maintenant sa mise sur le marché. Si nous devons encore conclure sur les conditions du remboursement de Sibnaya[®], je suis confiant dans une issue favorable qui permettra un accès facilité à un médicament destiné à changer la vie quotidienne des patients souffrant d'ATRd. Nous avons travaillé activement pour franchir cette première étape qui permet à Sibnaya[®] d'entrer dans un cycle commercial. Notre rôle est maintenant d'en faire un succès pour l'ensemble des parties prenantes.* »



A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Goth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnaya[®] a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et au Royaume-Uni dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd). ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Goth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d'informations** : <https://advicenne.com/>

CONTACTS

Advicenne

Didier Laurens, Directeur Général

+33 (0) 1 87 44 40 17

Email: investors@advicenne.com

Ulysse Communication

Media relations

Bruno Arabian

+33 (0)6 87 88 47 26

Email: advicenne@ulyse-communication.com

Consilium Strategic Communications

Mary-Jane Elliott, Ashley Tapp, Davide Salvi

+44 (0)20 3709 5700

Email: advicenne@consilium-comms.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2022. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.